



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2021

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Frédéric André, Didier Crouzet, Frédéric Roux, Franck Royer, Antonio Savini
Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Christiane Maurel, Isabelle Rouveure-Mounier (jusqu'à 19h58), Tiphaine Vernet (à partir de 17h42)

Excusés : M. Léo Bader (pouvoir à M. Jean Michel Eyraud)
M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Huis clos du conseil municipal

Monsieur le maire propose, en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19 au Chambon-sur-Lignon et selon l'article L. 2121-18 du Code général des collectivités territoriales, que la séance du conseil municipal ait lieu à huis clos.

Vote à l'unanimité

b) Election du secrétaire de séance

Sandra Picot est désignée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

c) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mars 2021

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 17 mars 2021.

Cécile Chantepedrix fait une remarque sur le peu d'informations figurant dans le compte rendu du 17 Mars concernant le débat des subventions de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire.

Monsieur le maire explique que c'est un compte-rendu et non un procès-verbal, la finalité n'est pas de tout noter mais d'aller à l'essentiel.

Frédéric Roux ajoute que la minorité interpelle simplement la commune sur l'esprit des lois à propos des subventions de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire.

Vote à la majorité (14 pour et 4 abstentions : Mme Chantepedrix et MM. André, Roux et Savini)

d) Compte rendu des décisions prises au regard de la délégation de pouvoir général

Marchés Publics

Un groupe de travail s'est réuni le 21 avril courant afin d'ouvrir les offres des 3 marchés publics en cours. Les prestataires retenus sont :

- Voirie : EUROVIA

Avec un coût de travaux nettement inférieur aux estimations (235 000€ HT contre 176 969€ HT), un deuxième programme sera prochainement établi avec Véolia pour définir les travaux complémentaires restant possibles.

André Arnaud ajoute que 4 entreprises avaient répondu pour ce marché

Tiphaine Vernet arrive à 17h42

- Révision du PLU : RÉALITÉS

2 offres : le cabinet RÉALITÉS a été retenu.

- Création d'un lotissement : ARCHITECTE Thierry MAGAUD

3 offres présentées dont une non conforme. Thierry MAGAUD ARCHITECTE a présenté l'offre la plus argumentée sur l'opération pour la rénovation du haut du village et du futur éco-quartier.

Didier Maneval souhaite connaître l'emprise de ce projet.

Monsieur le maire explique qu'il englobe le Bois Lambert, le Skate Parc, les HLM Lambert avec la démolition prévue d'une partie des habitations de l'OPAC, le terrain des Airelles et la remontée jusqu'au Parc Cévenol.

Frédéric Roux fait remarquer que les gestes barrières ne sont pas respectés au Skate Park et qu'une affiche rappelant ceux-ci serait souhaitable.

Dépôt d'un recours gracieux

Monsieur le maire informe que M. Jean-François ROYER a déposé un recours gracieux aux fins de retrait de l'arrêté n°44/2020 portant retrait de l'autorisation de construction d'un hangar (arrêté n°15/2020).

Legs Erich SCHWAM

Aucune opposition n'ayant été formée suite à la publication du legs de M. SCHWAM à la commune, la commune est donc sa légataire universelle depuis le 21 avril 2021.

Un rendez-vous avec le notaire le 19 Mai permettra de réaliser les actes finaux.

Un premier virement d'assurance vie a été fait à la commune.

■ Affaires générales

a) *Convention avec l'association Motabilem*

Dans le cadre du parcours européen Motabilem, une installation est prévue au Bois Lambert. Une convention entre la commune et l'association Motabilem doit être établie. Celle-ci a pour objet de préciser les engagements réciproques de chacune des parties lors de la résidence des trois artistes à l'occasion de la réalisation, de l'installation et de la cession des œuvres.

Le projet artistique est intégralement porté par l'association Motabilem. Trois artistes de renom (Mireille Fulpius, Christophe Gonnet et Marc de Roover qui a déjà exposé ses œuvres à Saint Jeure d'Andaure) vont créer une œuvre collective au Bois Lambert. La commune est seulement sollicitée pour l'emplacement de l'installation.

Cécile Chantepedrix demande comment cette association a connu le Chambon

Denise Vallat explique que c'est grâce à diverses rencontres dont Chris Younes, une Chambonnaise qui est membre de l'association.

Monsieur le maire ajoute que cette installation permettra une belle valorisation du Bois Lambert

Denise Vallat indique que lorsque les artistes auront mis au point leur projet, ils en présenteront une maquette. Par ailleurs, elle précise leur souhait de pouvoir également travailler avec les écoles.

Frédéric Roux demande si l'installation va rester

Denise Vallat acquiesce. Cette installation sera pérenne puisque propriété de la commune.

Monsieur le maire sollicite le conseil pour

- Autoriser la signature de la convention à intervenir.

Vote à l'unanimité

b) Campagne de stérilisation des chats libres

La Fondation Brigitte BARDOT (FBB) a accepté de participer aux stérilisations et identifications de 20 chats libres (10 mâles et 10 femelles) présents sur la commune à hauteur de 60€ par chat et 80€ par chatte. Les dépassements éventuels, interruption de gestation par exemple, resteraient à la charge de la commune.

Par ailleurs, la commune conventionnait habituellement avec l'ACAMA pour la mise en œuvre de cette campagne. Pour mémoire, les coûts arrêtés lors de la dernière convention étaient de 50€ pour un mâle, 80€ pour une femelle et un supplément de 11€ pour les femelles gestantes.

Monsieur le maire sollicite le conseil pour :

- Autoriser la prise en charge des dépassements des frais de vétérinaire liés à la stérilisation des chats capturés dans le cadre de l'accord avec la Fondation Brigitte Bardot ;
- Conclure une convention avec l'ACAMA afin d'une part, de capturer les 20 chats à stériliser et, d'autre part, dans l'éventualité d'une surpopulation féline, de prendre en charge les frais (stérilisation et identification) dans la limite de 10 chats supplémentaires.

Vote à l'unanimité

■ Affaires financières

a) Frais pédagogiques des écoles

Lors du dernier conseil municipal, la question des dépenses en fournitures pédagogiques a été évoquée. Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques, il convient de prévoir les modalités relatives à la répartition des crédits et des subventions de fonctionnement et de soutien aux équipes pédagogiques. Les directrices ayant fourni les factures relatives aux dépenses de l'année 2020, il sera attribué à chaque école un forfait de :

- Ecole maternelle 17.17€ (841.55€/49) par enfant,
- Ecole élémentaire : 30.59€ (3120.38€/102) par enfant.

En complément de ce forfait, une subvention sera allouée pour les activités scolaires et périscolaires, afin d'aider les équipes pédagogiques à mettre en œuvre leur projet éducatif d'établissement :

- Ecole maternelle : 2 600.00€
- Ecole élémentaire : 12 700.00€

Pour mémoire, l'école maternelle a sollicité une subvention de 3 440.00€ et l'école élémentaire 15 800.00€. Lors de la séance du 28 mars 2021, le conseil municipal a voté une subvention de :

- Ecole maternelle : 1 720.00€
- Ecole élémentaire : 7 109.00€

Antonio Savini argumente sur l'utilisation des termes subvention, acompte, forfait et charges de fonctionnement et préconise l'utilisation du compte 6067.

Monsieur le maire indique que la terminologie de la délibération du 17/03/21 sera maintenue et le terme forfait remplacé par « crédits ».

Frédéric Roux souhaite connaître le nom des associations des écoles et qui les préside.

Le nom de l'association de l'école élémentaire est "association sportive élémentaire" et ce sont les directrices qui en sont les présidentes.

Denise Vallat demande pourquoi il y a une telle focalisation sur les dépenses des écoles.

Antonio Savini répond qu'il souhaite seulement que les procédures ad'hoc soient mises en œuvre.

Cécile Chantepedrix suggère de solliciter l'avis du comptable public.

Elle souhaite également connaître les raisons des différences entre les dépenses écoles maternelle et élémentaire.

Monsieur le maire explique que le nombre d'enfants et leurs besoins ne sont pas les mêmes.

Roselyne Charreyron ajoute qu'en maternelle c'est plutôt du matériel collectif alors qu'en primaire c'est plus individuel avec notamment des livres et des cahiers par élève.

Monsieur le maire souhaite instamment préserver une souplesse de fonctionnement afin de garantir la qualité des activités proposées aux élèves par les équipes pédagogiques. C'est pour cette raison que lors du précédent conseil seule une demie subvention avait été votée pour qu'elles puissent continuer à fonctionner normalement.

Monsieur le maire sollicite le conseil pour :

- Valider les crédits « fournitures pédagogiques » (article 6067),
- Valider le nouveau montant des subventions aux écoles (article 6574) qui sera versé au mois de mai en lieu et place des montants votés lors de la séance du 17 mars 2021.

Vote à la majorité (15 pour, 2 contre : Mme Chanteperdrix et M. Savini et 2 abstentions : MM. André et Roux)

b) Crédits budgétaires au RASED

Lors de la séance du 10 février 2021, le conseil municipal a adopté le versement au RASED d'une subvention de 500.00€ (300€ pour 2019-2020 et 200€ pour 2020-2021). Il convient de préciser que cette somme est allouée sous la forme de crédits affectés au compte 6067 et que le RASED adressera les factures afférentes en mairie.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de confirmer les crédits alloués au RASED et de les inscrire au compte 6067.

Vote à l'unanimité

c) Fiscalité directe locale 2021 – Etat 1259

Lors de la séance du 17 mars 2021, le conseil municipal a voté le principe du maintien des taux de fiscalité directe locale 2020 pour l'année 2021 à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 30,81 % ;
- Taxe foncière sur le non-bâti : 121,28 %.
- Taux **figé** de la taxe d'habitation : 10,17 %.

Il convient de préciser cette décision.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Haute-Loire, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 21,90 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera accompagné de l'application d'un coefficient correcteur et doit assurer la neutralité de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a aucun impact sur le montant de la taxe foncière réglée par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 52,71 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 30.81 % et du taux 2020 du département, soit 21.90 %.

Denise Vallat demande s'il y aura une incidence pour les habitants.

Monsieur le maire confirme la neutralité du dispositif pour les contribuables au titre de la résidence principale.

Mais les résidences secondaires ne sont pas concernées par cette réforme.

Frédéric Roux demande où en est la révision des bases fiscales.

Monsieur le maire indique que les listes des bâtiments classés 6, 7 et 8 ont été reçues.

Le travail de la CCID va donc pouvoir débuter afin que la DDFIP procède aux actualisations nécessaires.

Il ajoute qu'il souhaite une plus grande équité fiscale entre les contribuables chambonnais et une diminution à terme de l'imposition foncière.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de :

- Confirmer le taux de taxe foncière sur le non-bâti de : 121,28%
- D'adopter le taux de taxe foncière sur le bâti soit : 52,71% (30,81% taux communal plus 21,90% (taux départemental)).

Vote à l'unanimité

d) Syndicat intercommunal pour le Maintien de la Ligne Touristique Ferroviaire Dunières-Saint-Agrève : participation complémentaire

Par courrier du 15 mars 2021, le syndicat dit du « Petit train » sollicite une participation complémentaire de ses adhérents, la crise sanitaire ayant fortement impacté les recettes du syndicat. La demande complémentaire s'élève à 2€ par habitant (2497 hab pour le Chambon) soit 4 994.00€.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour accéder à la demande de subvention complémentaire émise pour un montant de 4 994.00€.

Cette demande de subvention a été faite à toutes les communes concernées

Vote à l'unanimité (absence au moment du vote d'André Arnaud, président du syndicat et donc intéressé à l'affaire)

e) Eclairage public à la Celle tranche 2

Lors de la séance du 28 octobre 2020, le conseil municipal a approuvé les travaux d'éclairage public à la Celle pour un montant de 4 965,69€ et un reste à charge de 55 % pour la commune, soit 2 731,13€, ainsi que le principe d'un ajustement éventuel.

Les travaux sont à présent terminés et le reste à charge de la commune s'élève à 3 239.35€.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour approuver le montant révisé de la participation de la commune aux travaux d'éclairage public de la Celle tranche 2.

Vote à l'unanimité

f) Eclairage public terrain d'entraînement de football

Des travaux d'éclairage public sont à prévoir sur le terrain d'entraînement de football.

L'estimation des travaux s'élève à : 58 044.07€.

Le SDEHL propose la prise en charge de 45% des travaux, le reste à charge de la commune serait donc de : $58\ 044.07 \times 55\% = 31\ 924.24\text{€}$

Le conseil municipal est sollicité pour donner son accord.

Monsieur le maire précise que cet éclairage mis aux normes servira d'une part pour l'atterrissage de l'hélicoptère du SAMU la nuit, grâce au déclenchement de l'éclairage à distance, et d'autre part, il permettra de favoriser l'entraînement des footballeurs à la nuit tombée, sachant que le « petit » terrain est homologué pour accueillir des compétitions.

Vote à l'unanimité

g) Acquisition de matériel d'équipement de cuisine au collège du Lignon

Suite au rapport du plan de suivi de maîtrise sanitaire du collège du Lignon, l'acquisition d'une cellule de refroidissement est devenue incontournable.

Conformément aux termes de la convention, les travaux d'investissement sont répartis entre la commune et le Département au prorata du nombre de repas.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Cellule de refroidissement	16 614.00€ HT	Commune :	3 830.00€
		Département :	12 784.00€

Le conseil municipal est sollicité pour donner son accord.

Vote à l'unanimité

■ Recrutements saisonniers et vacataires

Afin d'assurer la continuité des services pendant les périodes de suractivité, il est nécessaire de créer les postes suivants :

	Typologie	Durée hebdomadaire	nombre
Adjoint technique territorial	Article 3 2° de la loi du 26 Janvier 1984 <i>Accroissement saisonnier d'activité</i>	32H	4
	Parcours Emploi compétence (PEC) Article 3 1° de la loi du 26 Janvier 1984 <i>Accroissement temporaire d'activité</i>	35h	2
	Article 3 1° de la loi du 26 Janvier 1984 <i>Accroissement temporaire d'activité</i>	35h	1
Agent administratif territorial	Article 3-3 2° de la loi du 26 Janvier 1984 <i>Lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient</i>	30h	2

Monsieur le maire sollicite le conseil pour créer les postes tels que présentés.

Vote à l'unanimité

Par ailleurs, le recours aux vacataires est possible dès lors que les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- Rémunération attachée à l'acte.

Un premier vacataire sera recruté pour des conseils en matière d'architecture, d'environnement et d'urbanisme. Sa rémunération est arrêtée à la somme forfaitaire maximale de 619.00€ nette. Antonio Savini demande la durée de sa mission.

Monsieur le maire répond que sa mission se déroulera au gré des projets menés par la commune et se terminera au plus tard à la fin du mandat. Il précise que de nombreux projets sont à l'étude nécessitant les conseils avisés dans ces domaines.

Frédéric Roux fait remarquer que le conseil vote pour un acte et non pour un forfait.

- Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à recruter des vacataires dès lors que les conditions précitées sont réunies.

Vote à la majorité (16 pour, 3 abstentions : Mme Chantepedrix, MM. André et Savini)

■ Questions diverses

Point sur les chantiers en cours :

Les conduites d'eau Chemin du Coin du Bois et impasse de Chomier.

Enrochement Rue de la Grande Fontaine

Eclairage de la Celle.

Travaux de voirie à Péaure.

Réfection du réseau eau potable et enrobé chemin de Magnac.

L'aménagement de l'espace de coworking à l'ancienne mairie est en voie d'achèvement, l'ouverture est prévue en Juin.

Monsieur le maire souligne que les travaux effectués par les services techniques sont de très haute qualité.

Précision est faite que l'activité en matière d'urbanisme sur la commune est très élevée.

Cantine scolaire

La cantine de l'école maternelle a été transférée au 1^{er} étage afin d'accueillir le plus grand nombre possible d'enfants. Antonio Savini demande si les inscriptions se passent toujours de la même manière.

Monsieur le maire explique que rien ne change. Les familles doivent inscrire leur(s) enfant(s) à l'avance pour une organisation optimale et minimiser le gaspillage.

Isabelle Rouveure fait remarquer qu'il y a eu parfois un relâchement de la part des parents (dont elle fait partie) qui ne travaillaient pas pendant le deuxième confinement et qui ont mis leurs enfants plus souvent que nécessaire.

Animations estivales et expositions

Fête des familles le 17 Juillet

Frédéric André ajoute que l'Epage et les pêcheurs souhaitent s'y associer afin de créer une complémentarité entre la fête des familles et la fête du Lignon

Une exposition sur Erich Schwan est prévue cet été à la mairie.

L'exposition "Le sauvetage des justes en Europe" au Lieu de Mémoire est reconduite.

Une exposition de photos de Gérard Rondeau sera présentée dans les préaux des écoles primaires. Cet évènement culturel est à l'initiative de la CCHL qui présente une exposition par village.

Denise Vallat ajoute que la tradition culturelle locale est maintenue, malgré les contraintes sanitaires. De nombreuses manifestations culturelles sont prévues cet été ce qui est rassurant.

Monsieur le maire indique que l'aménagement estival de la place sera reconduit (rue piétonne et terrasses) et souhaite que les terrasses puissent être ouvertes le plus tôt possible.

Cérémonie du 8 Mai, rassemblement à 11h30 devant le monument aux morts, 2 élèves du collège et 2 élèves de l'école élémentaire liront des textes. La cérémonie sera diffusée par haut-parleurs.

Isabelle Rouveure se retire à 19h58.

Roselyne Charreyron rappelle que des travaux ont été réalisés dans la salle de théâtre des Bretchs et remercie les services techniques pour leurs services.

Denise Vallat signale qu'un journaliste d'une radio Allemande va venir au Chambon ainsi qu'une journaliste de Télérama.

Sandra Picot indique que le don du sang du lundi 26 Avril a été une réussite : 62 dons, beaucoup de jeunes et de nouveaux donateurs.

Les travaux de la salle qui accueillera les Restos du Cœur et la Banque Alimentaire ont pris du retard et remercie le conseil presbytéral d'avoir prolonger le prêt de la salle.

Franck Royer rappelle que l'étude sur les cyanobactéries du Lac de Devesset est en cours.

Didier Maneval annonce des projets au niveau du « paralympisme ».

André Arnaud ajoute que la rue des Ecoles sera en sens unique à partir du lundi 3 Mai, cet aménagement va de la route du Mazet en face du temple, jusqu'à l'intersection de la rue de l'église, 2 bandes piétonnes seront créées de part et d'autre de la rue.

Cécile Chanteperdrix demande comment fonctionne désormais la formation des élus et le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Il est précisé que le DIF, comptabilisé jusqu'à présent en heures, le sera dorénavant en Euros avec un montant plafonné.

« Coup de Pouce Jeunes » prolongation du dépôt des dossiers jusqu'au 15 Mai.

Frédéric Roux souligne l'importance d'envisager l'organisation des prochaines élections à l'avance. Une préparation en amont est prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20h20